

D. 64581

CAPITULATION DU CAP. (1803)

— 000 —

ÉPISODE DE L'HISTOIRE D'HAÏTI

PAR

THOMAS MADIOU fils.

*auteur d'une Histoire d'Haïti.
et ancien évêque de Maitland d'Haïti.*

Extrait d'un ouvrage inédit adopté par le Conseil des Ministres, sur la recommandation de M^r Beaubrun ARDOIN, Ministre de l'Instruction publique, et prescrit pour l'enseignement de l'Histoire d'Haïti, dans les Lycées Nationaux et autres Établissements d'Instruction publique.



PORT-AU-PRINCE.

L'imprimerie de la Feuille du Commerce

1845.

D.
64581
()



(1803) 1803

1803

1803

1803



1803

1803

1803

CAPITULATION DU CAP. (1803.)

— 000 —

ÉPISEDE DE L'HISTOIRE D'HAÏTI.

Extrait d'un ouvrage inédit du citoyen

THOMAS MADIOU fils.

— 000 —

..... Dès qu'on apprît au Cap la prise du Port-au-Prince, beaucoup de militaires et de citoyens proposèrent au capitaine-général Rochambeau d'évacuer sur Santo-Domingo, avant l'arrivée de Dessalines. Mais une armée de 6,000 hommes* eût-elle pu, suivie de nombreux malades, traverser 78 lieues de plaines et de montagnes, sans cesse harcelée par 20,000 hommes aguerris et disciplinés. L'armée française, retardée dans sa marche par une foule éperdue de femmes, de vieillards et d'enfants, tombant à chaque instant dans des embuscades, n'eût pas atteint S^t-Yague; elle eût été exterminée par les généraux Capois, Romain, Clervaux et Christophe. Rochambeau qui ne perdit jamais l'espoir de conserver le Cap à la France, et dont l'intrépidité grandissait dans le danger, repoussa ces conseils d'évacuation sur Santo-Domingo comme enfantés par l'égarément de la peur.

Aussi se déterminait-il à approvisionner la ville par tous les moyens possibles. Les navires américains, au lieu d'entrer au Cap ou au Môle, allaient trafiquer avec les Indigènes aux Gonaïves, à Saint-Marc, à l'Arcahaie, à Jérémie. Les Américains étaient satisfaits des malheurs des Français à S^t-Domingue; car depuis l'arrivée de l'expédition sous les ordres de Leclerc, ils avaient perdu tous les avantages commerciaux dont ils jouissaient sous Toussaint Louverture. Le général Noailles, croisant à la pointe du Môle Saint-Nicolas, contraignait, d'après les instruc-

* La garde nationale du Cap qui fournissait mille hommes, entraînait dans ce nombre.

tions qu'il avait reçues de Rochambeau, la plupart des navires américains qui pénétraient dans la baie de la Gonâve, d'entrer dans le port du Môle. Il envoyait au Cap par le cabotage les comestibles dont ces bâtimens se trouvaient chargés.

Mais comment payer ces marchandises? les caisses de l'Etat étaient vides: Rochambeau et ses agents les avaient pillées. Ces dilapidations avaient éteint le patriotisme des riches citoyens, qui ne se pressaient pas d'accourir au secours du gouvernement. Rochambeau fit publier un emprunt forcé de 800,000 francs sur la ville du Cap. Huit négociants européens, millionnaires d'après la voix publique, furent taxés, chacun à 33,000 francs, par le capitaine-général lui-même, qui leur promit des récépissés négociables sur le trésor de la Métropole. Le conseil des Notables taxa les autres proportionnellement à leurs fortunes: Les huit négociants étaient dans l'obligation de verser au trésor public, sous peine de mort, chacun 33,000 francs. Cinq refusèrent de payer, les citoyens Allard, Hardivilliers, Brassier, Wantron et Fédon. Ils furent conduits en prison. Rochambeau ayant appris que Wantron possédait une fortune bien au-dessous de celle qu'on lui attribuait, diminua sa contribution et le fit mettre en liberté. Allard, Brassier, Hardivilliers, effrayés de la mort qui les menaçait sérieusement se hâtèrent de payer. Quant à Fédon, il refusa obstinément de se soumettre à l'arrêté du capitaine-général. L'ordonnateur Perroud apprit que cet infortuné n'avait pas en caisse la somme de 33,000 francs. Il se rendit près de Rochambeau et lui dit que les citoyens Renouard et Stransant, membres du conseil des Notables, s'étaient entendus pour réunir la somme que devait Fédon. Alors l'adjudant-général Néraud donna un second ordre ainsi conçu: « Si dans une heure, les six mille gourdes ne sont pas versées au trésor, le citoyen Fédon sera fusillé, conformément aux ordres du général en chef. »

Pendant cet intervalle, Rochambeau indigné qu'on eût osé résister à ses volontés et voulant par la mort de Fédon terrifier ceux qu'il appelait des Anglo-man, ordonna de hâter l'exécution. Fédon s'était toujours énergiquement prononcé contre le systè-

me du capitaine-général. Le chef d'escadron Colbert, commandant de la gendarmerie du Cap, entraîna Fédon à deux portées de fusil du palais national. Le malheureux reçut la mort le 3 brumaire, an XII, à neuf heures du matin, (26 8b^{re} 1803). Quand les citoyens Renouard et Stransant se présentèrent au bureau de la place, avec les 6,000 gourdes, l'adjudant-général Neraud leur apprit la mort de Fédon. Cette exécution plongea la ville du Cap dans une profonde consternation. Fédon, homme de probité, était généralement estimé. Cependant l'armée demeura convaincue qu'il avait été un conspirateur. Tels sont les crimes qui naissent du régime de la servitude. Rochambeau a pu se livrer à toutes sortes de violences, impunément, pendant longtemps, en excitant les soldats qu'il avait égarés contre les vrais patriotes; mais la force sans le droit est finalement impuissante; et les Indigènes triomphants, après tant de luttes sanglantes contre les formidables armées de la France qui rétablissait l'esclavage, soutenaient avec éclat cette grande vérité.....

Le drapeau français flottait encore au Cap et au Môle St-Nicolas. Tous les autres points de l'ancienne partie française étaient au pouvoir des Indigènes. Le Cap renfermait dans son sein 6,000 vétérans, les débris de l'armée expéditionnaire. Rochambeau avait l'espoir de conserver à la France cette belle position; il attendait de nouvelles forces pour reconquérir les cités qu'il avait été contraint d'abandonner à la liberté. Un grand nombre d'officiers de courage et de talents, attendaient avec impatience l'occasion de se couvrir de gloire. Hérissé de forteresses, le Cap présentait un front si formidable que les Français, pleins de sécurité, ne se doutaient pas que les indigènes pussent oser venir les y attaquer. Rochambeau ne redoutait que la disette: le port était bloqué par le commodore Loring, et presque tous les bâtiments qui tentaient de forcer la ligne anglaise étaient capturés.

Trois forts s'élevaient sur le plateau du haut du Cap, et menaçaient d'anéantir l'ennemi qui tenterait de s'approcher de la ville. Le fort Bréda, armé de huit pièces de canon, se dressait à quelques milles de la cité sur une éminence qui dominait le grand chemin du Port-au-Prince. Il renfermait 600 grenadiers

sous les ordres du chef de bataillon Pejot. A trois cents pas plus loin vers la ville, s'élevait sur un petit morne le fort Verdière, baigné par les eaux de la rivière du haut du Cap; douze pièces prêtes à vomir la mort faisaient le tour de ses remparts. La 11^e légère qui en formait la garnison, communiquait avec Rochambeau par un bac qui descendait et remontait le torrent. Aux portes de la ville, les forts Champin et Pierre-Michel protégeaient l'hôpital des Saints-Pères. De toutes parts, l'on découvrait, au milieu de vastes champs que la guerre avait ravagés, des murs noircis par les flammes, quelques touffes de campêches et de nombreux cadavres demeurés sans sépulture. Entre Bréda et Verdière, s'étendait une longue allée de chênes et de Palmiers. C'était-là que les Français se livraient aux exercices de la course et aux évolutions militaires.

Rochambeau, dans son brillant palais, entouré de baïonnettes et de canons, se croyait dans une position inexpugnable. A le voir se livrer aux plus douces jouissances, éivré dans les bras de voluptueuses créoles, on eût été tenté de croire qu'il oubliait que sa couche était sur le cratère d'un volcan qui devait bientôt engloutir tout ce qui portait le nom Français.

Pendant ce temps, Dessalines ne laissait pas se ralentir l'ardeur de ses troupes. Après leur avoir accordé 11 jours de repos au Port-au-Prince, il leur annonça son projet d'aller attaquer le Cap. Il partit de la plaine du Cul de Sac le 28 Vendémiaire, an XII, (21 8b^{re} 1803) en confiant au général Pétion le commandement de la seconde division de l'Ouest. Le 8 brumaire, (31 8b^{re}) la 3^e demi-brigade, la 4^e, la 11^e et la 20^e partirent de la Petite-Rivière de l'Artibonite, et atteignirent les Gonaïves au milieu de la nuit. Le lendemain, Dessalines les passa en revue. Le même jour elles partirent pour le carrefour du Limbé, où devaient se réunir toutes les troupes d'élite de l'Ouest et du Nord. Quant à celles du Sud, elles avaient reçu l'ordre de ne pas sortir de leur département: il eût été inutile de diriger toutes les forces indigènes contre le Cap.

Le 14 brumaire, (6 9b^{re}) Dessalines, accompagné de trois esca-

drons, arriva au carrefour. Le temps était affreux : depuis plusieurs semaines, les pluies n'avaient cessé de tomber avec abondance. L'armée fut contrainte de s'arrêter. Le 23 brumaire, (15 9b^e) elle reprit sa marche, et atteignit le Morne Rouge. Dessalines établit son quartier-général sur l'habitation Lenormand. Là se réunit toute l'armée qui devait assiéger le Cap. Elle était forte de 27,000 hommes, dont seize demi-brigades d'infanterie et trois escadrons. Gabard était à la tête de la 3^e, de la 11^e, de la 20^e et de deux bataillons de la 4^e. Le général Jean-Philippe Daut commandait la 10^e et le 3^e bataillon de la 4^e composé de l'élite de la jeunesse du Port-au-Prince. Clervaux le plus ancien des généraux de l'armée était à la tête de la 6^e, sa favorite. Christophe, ayant sous ses ordres le général Romain, commandait la 1^e, la 2^e, la 3^e et la 7^e. Capois *la mort*, était à la tête de deux bataillons de la 9^e, du Port-de-Paix; et les guerriers du Petit-Goâve, de Jacmel et de Léogane composant la 21^e, la 22^e, la 23^e et la 24^e d'infanterie, étaient sous les ordres de Cangé.

Autour de Dessalines, étaient rangés les dragons de la plaine de l'Artibonite, armés de longs sabres, et la tête chargée de vieux casques ombragés de panaches verts. Le colonel Charlotin et les chefs d'escadron Paul Prompt et Bastien les commandaient. Nos soldats de pied bien armés avaient des munitions en abondance; mais ils étaient presque nus. Ils portaient des havresacs de peau de chèvre; des besaces pour gibernes, et des chapeaux de paille. La plupart des sous-officiers, sans habits ni chemises, portaient à la tête les marques de leurs grades. La 9^e du Port-de-Paix était le seul corps habillé convenablement. Quant à nos généraux, ils étaient tous couverts d'or. Nos soldats amaigris par des marches forcées, aguerris par mille combats, les lèvres chargées d'épaisses moustaches noires, offraient un aspect terrible; et si la discipline qui régnait souveraine dans l'armée n'avait établi un ordre parfait dans les rangs, on eut pu les prendre pour des hordes de brigands. Ils étaient loin de posséder cette tactique européenne qui terrasse souvent le courage le plus brillant: mais l'amour de la liberté et de l'Indépendance, la haine profonde qu'ils avaient vouée à leurs oppresseurs, les conduisaient joyeux au combat et les rendaient

invincibles. Ils allaient porter le dernier coup à la puissance coloniale ; la prise du Cap devait les affranchir à tout jamais de la Métropole, et ils avaient juré de vaincre ou de mourir. L'enthousiasme éclatait sur leurs visages, et les chants de Liberté retentissaient dans les campagnes.

Dessalines entouré des braves qui composaient son état-major, était joyeux de la gaieté de l'armée. Il lui montrait le Cap comme le terme de ses fatigues, et le dernier refuge des monstres qui s'étaient baignés dans le sang indigène.

Un roulement général de tambours remplit le camp d'un bruit prolongé ; un profond silence s'établit ; il parcourut les rangs, et les troupes défilèrent sous ses yeux. Elles atteignirent le Morne-Rouge. Là, Dessalines apprit que Rochambeau ne se doutait nullement de ses projets audacieux. Il résolut, avant d'attaquer les forts Bréda et Verdière, d'envoyer les généraux Christophe et Romain s'emparer de la Vigie. Cette manœuvre hardie avait pour but d'empêcher Rochambeau, menacé du côté de la vigie, d'envoyer des troupes au secours de Bréda et de Verdière.

Christophe, après avoir enlevé plusieurs postes ennemis, annonça, le 25 brumaire, (17 9b^{re}) à Dessalines, qu'il attendait, pour s'efforcer d'atteindre le sommet de la vigie, qu'on commençât l'attaque de Bréda. ✕ Il était midi. Dessalines monté sur un cheval fougueux, accompagné d'un ingénieur, s'approcha du fort Bréda, et l'examina avec la plus scrupuleuse attention : un fossé l'entourait, et entre ce fossé et les remparts s'élevait une haie impénétrable d'aloës et d'autres plantes épineuses entrelacées de fortes lianes. Il porta ensuite sa longue-vue vers Verdière ; il remarqua qu'il était flanqué des mêmes plantes disposées de la même manière. Les Français qui l'avaient laissé s'approcher sans obstacle, lui lancèrent, pendant qu'il se retirait, une grêle de balles, sans l'atteindre.

Dans la nuit du 25 au 26 brumaire, (17 au 18 9b^{re}) il confia le commandement de l'avant-garde à Capois, le plus intrépide de nos généraux, avec ordre, aussitôt l'action commencée, d'aller en avant,

et de ne s'arrêter qu'à la barrière Bouteille, dût-il périr avec la 9^e sous le feu des quatre forts qui dominaient le chemin. Cette manœuvre, qui sera en partie exécutée par Capois, amènera la capitulation du Cap. Le général Clervaux fit dresser, à 200 toises de Bréda, une batterie d'un obusier de 6 pouces, d'une pièce de 4 et d'une pièce de 8, dont le commandement fut donné aux capitaines Lavelanet et Zénon.

Dans la même nuit, Dessalines fit dresser des retranchements autour de Vaudreuil, situé vis-à-vis de Verdière. Il forma le corps de réserve destiné à demeurer près de lui, des deux premiers bataillons de la 4^e, de la 8^e et de la 20^e.

Le 26 brumaire (18 Novembre) à la pointe du jour, le général Clervaux ordonna de commencer l'attaque. Les Français battaient la diane dans les forts. Un boulet alla se fixer dans les remparts de Bréda. Aussitôt les forts vomirent la mort de toutes parts dans les rangs indigènes. Déjà une foule de nos artilleurs mordaient la poussière. Et notre batterie fut démontée.

En même temps les généraux Christophe et Romain, descendant de la vigie, s'emparaient au pas de charge de la position de Destaing, et refoulaient les Français dans la place.

Dessalines s'aperçut que les divisions Gabard, Vernet et Cagné, l'arme aux bras dans le chemin, se trouvaient exposées au feu meurtrier de Pierre-Michel qui dominait tous les autres forts. Il se détermina à tourner Bréda, à l'attaquer par derrière, et à assaillir en même temps les autres positions qu'occupait l'ennemi. Par cette manœuvre, il affaiblira le feu des Français qui cessera de se diriger sur un seul point. Il envoya aussitôt l'ordre au G^{ral} Capois qui suivait audacieusement la grande route du Cap, de changer de direction, et d'aller s'emparer de la butte de l'habitation Charrier qui dominait Verdière. Il existait au centre du plateau un ravin que traversait en face du fort Verdière un petit pont à moitié brisé. Entre ce pont et le fort s'élevaient des barricades au-dessus desquelles étaient braquées, contre l'armée indigène, 4 pièces de canon. Pour atteindre Charrier, Capois devait, en longeant le ravin, passer sous

x

le feu de cette batterie. Quand il arriva vis-à-vis du pont, il fut accueilli par un feu si vif, que les soldats de la 9^e, de la 7^e et de la 14^e qui formaient l'avant-garde, chancelèrent. Capaix qui n'avait jamais fui devant les Français, releva par son audace, le courage de ses grenadiers, et leur fit entendre sa voix terrible: « Il faut, mes braves, nous rendre maîtres de cette batterie; le salut de l'armée en dépend; en avant! » Les grenadiers de la 9^e s'élançèrent avec rage au-devant de la mort. Ils attaquèrent l'ennemi à la baïonnette. Mais l'artillerie française, bien servie, les culbuta par de vives décharges.

La 9^e jeta un peu de désordre dans les rangs de la 7^e et de la 14^e qui se replièrent sur le quartier-général. Dessalines lança contre Verdière la 3^e, la 11^e. et la 20^e. qui furent à leur tour horriblement maltraitées. Capaix bouillant de rage ramena ses soldats au combat. Bravant la mort au premier rang, il arrêta l'élan des Français qui déjà avaient franchi le ravin pour poursuivre les indigènes la baïonnette aux reins. Le combat se rétablit; mais la mitraille faisait de grands ravages dans nos rangs; et les soldats les plus intrépides de la 9^e. étaient renversés.

Capaix fit un dernier effort. Monté sur un cheval richement caparaçonné, il s'élança de nouveau plein d'ardeur contre le fort. * Ses soldats le suivent; ils sont repoussés; il s'indigne; il les exhorte à le suivre encore; il jure d'enlever la batterie; ses grenadiers atteignent les barricades; mais ils tombent sous la mitraille et la fusillade. Un boulet renverse le cheval de Capaix; l'intrépide guerrier tombe; mais, il se relève aussitôt, marche et s'écrie: en avant! en avant! La foudre éclate; son chapeau garni de plumes est enlevé; nos rangs s'éclaircissent, et la 9^e. est arrêtée au bord du ravin.

De grandes acclamations retentissent du côté de la butte de l'habitation Verdière; l'on distingue des cris de bravo! bravo!

* La capitulation du Cap fut publiée par l'auteur en 1842 dans les numéros du Patriote de Mars et d'Avril.

sortant des rangs de la garde d'honneur de Rochambeau spectatrice du combat. Un roulement se fait entendre ; le feu des Français cesse , et un cavalier se présentant devant le pont, dit aux indigènes étonnés : « le capitaine général Rochambeau envoie son admiration à l'officier général qui vient de se couvrir de tant gloire. » Le hussard français se retira, et le combat recommença avec une nouvelle fureur.

Les détonnations multipliées du salpêtre se prolongeaient au fond des bois. Dessalines s'aperçut que s'il ne s'emparait pas de la butte Charrier, le succès de la journée lui échapperait.

En se rendant maître de cette position, il avait l'espoir de débusquer Rochambeau de la butte de l'habitation Verdière, et d'ouvrir à Capaix le chemin de la barrière Bouteille.

Capaix, depuis le commencement de la journée, contenait l'ardeur des Français au pont du fort Verdière. S'il avait fléchi un instant l'armée indigène eût été chassée du plateau du Haut-du Cap.

Dessalines demanda à Gabard, si en s'emparant de Charrier, il ne serait pas certain de la victoire ? Oui, général en chef ; mais il faut que les troupes en passant sous le feu croisé des forts Bréda, Verdière et Pierre Michel, s'exposent à être anéanties. Je veux, s'écria Dessalines, que le drapeau indigène flotte, avant une demi-heure, sur le sommet de Charrier, dussé-je voir disparaître numéro par numéro tous les corps de l'armée ; je veux que vous passiez l'arme au bras sous la mitraille des forts. Qui eût pu arrêter l'élan de ces nombreuses colonnes de guerriers audacieux, exaltés par cette énergique détermination de Dessalines.

Les Français avaient imprudemment négligé de fortifier Charrier. Ils étaient loin de se douter que les indigènes pussent concevoir le hardi projet de se rendre maîtres de cette butte. Le soleil était déjà brûlant ; et les baïonnettes de la garde de Rochambeau étincelaient au-delà du ravin. Il y avait déjà

trois heures que l'on se battait avec acharnement sur tous les points.

Pendant que Capois faisait des prodiges de valeur au pied du fort Verdière entouré de cadavres, le général Gabard, armé d'un fusil, et le général Jean-Philippe Daut, suivis tous les deux d'un bataillon de la 4^e et des jeunes soldats du Port-au-Prince qui formaient le 3^e bataillon de la 4^e, s'élançèrent dans cette magnifique allée qui s'étendait le long du ravin de Verdière. Les Français voulant anéantir la colonne, dirigèrent contre elle tous leurs coups. Des lignes entières sont enlevées; mais elle avance au pas de charge, sans être ébranlée, fière, au milieu de la mitraille, des boulets et des balles. Le vide qui se fait dans les rangs est aussitôt rempli par des guerriers qui bravent audacieusement la mort. Ce feu ne put arrêter les deux bataillons qui marchaient au-travers de grands arbres renversés et de cadavres indigènes. Enfin nos baïonnettes brillèrent avec éclat sur le sommet de Charrier; et nos soldats répondirent aussitôt au fort Verdière. Mais notre fusillade se tut bientôt sous le feu nourri des Français.

Il était onze heures. Christophe qui avait établi une batterie au sommet de la vigie canonnait le Cap avec une prodigieuse activité.

On entendait sans interruption les détonnations de l'artillerie et les décharges de la mousqueterie. L'atmosphère était chargée d'une épaisse fumée sans cesse déchirée par les obus et les bombes qui éclataient dans l'air et venaient répandre la mort à Charrier et au quartier-général.

Dessalines, assis sur une large pierre, donnait ses ordres, et semblait jouir de ce magnifique spectacle. Il s'aperçut que Rochambeau, à la tête des grenadiers de sa garde changeait de position: craignant qu'il n'allât débusquer Gabard et Jean Philippe Daut de Charrier, il ordonna à Clervaux d'aller les renforcer, à la tête de la 6^e. Cette demi-brigade n'atteignit Charrier qu'après avoir éprouvé des pertes considérables. Rocham-

SK

beau voyant Capois sur le point de forcer le passage que défendait le fort Verdière , ne crut pas devoir donner assaut à la butte Charrier : Capois aurait pu , en s'élançant dans la savanne Champin , l'attaquer en queue et lui couper toute retraite vers le Cap. Le général Français fit établir au milieu de la savanne , une pièce de 16 qui joua activement contre Charrier. Dessalines , malgré le feu soutenu des forts , fit aussitôt transporter par des canonniers une pièce de 4 au sommet de Charrier. Elle ne tarda pas à démonter la pièce de 16 que venaient d'établir les Français. La cavalerie de la garde d'honneur de Rochambeau , forte de quatre cents hommes , se tenait immobile dans le grand chemin , entre Verdière et Champin , spectatrice de la bataille.

A midi un caisson éclata dans l'enceinte de Verdière. L'explosion fut si forte que les Français furent contraints de sortir du fort rempli de fumée , avec deux pièces de canon. Aussitôt Jean-Philippe Daut descendit de Charrier pour les combattre. Il rencontra un bataillon inébranlable , contre lequel il fit de vains efforts ; il fut repoussé avec perte.

Pendant que le désordre régnait dans Verdière par l'explosion du caisson , Dessalines pensa qu'il pourrait , par une brillante charge de cavalerie , forcer les barricades qui obstruaient le grand chemin du Cap.

Il fit appeler Paul Prompt un des cavaliers les plus intrépides de l'Artibonite. Celui-ci , la tête chargée d'un casque brillant , se présenta devant le général en chef , et le salua en inclinant la pointe de son sabre. Paul Prompt , lui dit Dessalines , il faut que dans quelques minutes , il n'y ait pas un seul Français hors du fort ; ou que j'apprenne ta mort.

Un escadron sortit aussitôt du quartier-général , au son des fanfares , et fondit , Paul Prompt au premier rang , sur le carré que formaient les Français. Chaque capitaine , à la tête de sa compagnie , attaqua séparément. Les Français furent pressés de toutes parts ; mais ils demeuraient inébranlables. La première

ligne, genou en terre, présentait la baïonnette, pendant que les deux autres faisaient un feu des plus meurtriers. Nos dragons venaient expirer contre ce rempart de fer. Par intervalles les rangs ennemis s'ouvraient, et la mitraille les repoussait au loin. De nombreux chevaux remplissaient le ravin du côté du pont brisé qui était à la barrière de Verdrière.

Paul Prompt rallie ses cavaliers; et malgré les obstacles que les chariots renversés présentaient dans le chemin, il se précipite de nouveau contre le carré avec une si vive impétuosité que les Français sont ébranlés.

Alors Dessalines voyant à ses côtés le commandant Dominique, lui dit : Dominique, je t'ai ôté ton bataillon à cause de ta faiblesse dans diverses actions; eh bien! voici l'occasion de t'illustrer et de regagner mon estime; charge avec vaillance, je te rendrai ton bataillon.

Dominique se précipite sur les Français, pousse son cheval jusque sur les baïonnettes, et reçoit la mort dans les rangs ennemis. Les dragons animés par l'exemple de Paul Prompt attaquent le carré avec une espèce de rage. Des chevaux se cabrant sur les baïonnettes de la première ligne, ouvrent un passage, et les Français, mis en désordre et sabrés, rentrent dans le fort rempli de fumée. Paul Prompt emporté par son bouillant courage, pénètre dans les fossés où il reçoit la mort.

Alors la cavalerie vivement mitraillée par les canons du fort, est culbutée; elle se replie sur la 9e. dont elle traverse les rangs, et rentre au quartier-général avec le corps de son chef. Dessalines se montra affligé de la mort de Paul Prompt. Quant à Dominique, dit-il, sa destinée était bien malheureuse: le ciel nous l'a enlevé le jour qu'il a déployé du courage sous nos yeux.

Sur le sommet étroit du tertre de Charrier étaient réunies la 4e., la 6e. et la 10e. Quatre généraux soutenaient le courage des soldats que foudroyaient sans cesse les canons de Verdrière. Un

espace de cent pas s'étendait entre ces deux positions. La fusillade des Indigènes recommença ; et la pièce établie sur la butte Charrier joua vigoureusement. Le général Clervaux , armé d'un fusil , sortait souvent des rangs , malgré les instances de ses soldats , pour envoyer la mort aux Français. L'adjudant-général Gérard , quand il allait demander des ordres à Dessalines , au quartier général , passait avec la plus grande gaieté sous le feu de Verdière. Jean Philippe Daut et Gabard excitaient l'admiration des soldats par leur sang-froid. Les boulets et les bombes tonnant avec un horrible fracas , avaient écrasé la maison de Charrier. Il n'y eut plus aucun abri contre les projectiles. Clervaux ordonna aux soldats de faire des élévations de terre contre la mitraille. Le général Jean Philippe Daut , dont le costume brillant pouvait attirer les coups de l'ennemi , sortit aussitôt des rangs , et traça avec la pointe d'une baïonnette , la ligne des retranchements , sous des milliers de balles qui pleuvaient autour de lui. Toutes les troupes se mirent à l'ouvrage , et malgré la mitraille des Français , les travaux furent achevés en moins d'une heure. Auraient-ils pu ne pas vaincre , ces braves , quand de tels généraux les guidaient au combat.

Lorsque le feu se ralentissait de part et d'autre , les soldats Français envoyaient des injures aux Indigènes. Ils les appelaient *brigands*. Le commandant de Verdière se promenait avec audace sur les remparts , et animait ses grenadiers en agitant son sabre. Il adressait la parole à Clervaux , quand celui-ci eut une épaulette emportée par un coup de mitraille.

Vers les quatre heures de l'après midi , la fumée de la poudre devint si épaisse , que les combattans cessèrent presque de se voir.

Le général Vernet se tenant à la tête de sa division , au milieu du grand chemin , eut un cheval tué sous lui ; et le colonel de la 7e. , Guerrier* , eut un bras fracassé par une balle. En même temps les soldats de la 6e. s'aperçurent que des boulets qui semblaient ne pas sortir de Verdière , exerçaient d'horribles

* Celui qui , en 1844 , fut proclamé Président d'Haïti.

ravages dans leurs rangs. Des éclaireurs découvrirent bientôt un bac armé d'une pièce de canon sur la rivière du Haut du Cap. Ils dirigèrent sur ce bac, une vive fusillade, et les Français se retirèrent. Rochambeau voyait la Fortune se prononcer contre lui. L'opiniâtreté des Indigènes que le feu meurtrier des batteries n'ébranlait pas, le déconcertait. Il se détermina à chasser nos soldats du tertre de Charrier. Il exhorta ses troupes à faire un dernier effort. Sa brillante garde d'honneur s'ébranla. Mais des chasseurs Indigènes vinrent avertir Clervaux de l'approche de l'ennemi. Plusieurs compagnies de la troisième demi-brigade furent placées en embuscade dans un bois que devaient traverser les Français. Quand ces derniers pénétrèrent dans la forêt, ils reçurent en flanc plusieurs vives décharges de mousqueterie. Ils furent contraints de rétrograder.

Il était déjà cinq heures de l'après-midi que l'acharnement des combattans ne s'affaiblissait pas. Tout-à-coup des nuages s'amoncélèrent; des éclairs sillonnèrent l'espace; le tonnerre gronda. Le feu continuait toujours. Mais l'atmosphère se chargea d'épaisses vapeurs et la pluie tomba avec violence. Le plateau fut inondé des eaux qui descendaient des mornes; et le feu ne cessa qu'en dépit des soldats dont les fusils ne pouvaient plus lancer la mort. La pluie ne se ralentit qu'au commencement de la nuit.

Alors Dessalines, accompagné du chef de son état-major, l'adjudant-général Bazelais, vint à Charrier. Il était six heures du soir. Aussitôt les acclamations les plus vives témoignèrent l'amour des soldats qui l'entourèrent. L'ivresse de la victoire brillait sur son front. Il dit au général Clervaux dont une des épauettes avait été enlevée, et qui ressemblait à un chef de bataillon: « Clervaux, vous êtes aujourd'hui le commandant de mes généraux. » Les soldats Indigènes firent éclater des transports de joie quand ils l'entendirent s'informer des blessés. Ces infortunés entassés au milieu des débris de la maison de Charrier, privés de toutes sortes de soins, n'avaient cessé, pendant la bataille, de faire entendre des gémissements. Dessalines ordonna de les transporter au quartier général de Vaudreuil.

Les Indigènes se montraient gais quoiqu'ils fussent pressés par la faim et assaillis par toutes sortes de privations. Les vivres arrivaient difficilement de l'intérieur ; car les Africains Jacques Tellier et Cagnet, chefs des congos qui occupaient les environs du Cap, assassinaient la plupart des cultivateurs qui se dirigeaient vers le camp Indigène. Pour des grades et un peu d'or que leur avait donnés Rochambeau, ils avaient trahi la cause de la Liberté : ils combattaient encore pour le gouvernement Français qui déjà avait replongé dans la servitude, à la Martinique et à la Guadeloupe, de nombreux infortunés qu'un décret éphémère de la Convention avait émancipés en 1794. Le général Yayou qui leur avait été opposé dans la montagne, déploya une si prodigieuse activité, qu'il arrêta l'élan qu'ils voulaient prendre vers le Cap, pendant la bataille. Ils ne tarderont pas à tomber sous les coups de la vengeance nationale.

Dessalines, en se retirant au quartier général de Vaudreuil, ordonna à Clervaux d'attaquer de nouveau l'ennemi, le lendemain au point du jour. Il se croyait tellement assuré du succès, qu'il ordonna en outre qu'on employât toute la nuit à faire des gabions. Il disait aux officiers qui l'entouraient qu'il pourrait dans la journée du lendemain approcher ses canons de la place.

Le commandant de Verdière, ayant perdu ses plus braves soldats, pensa qu'il ne pourrait soutenir, de nouveau, les formidables assauts de Capois. Il sortit du fort qu'il livra aux flammes.

Les Indigènes s'écrièrent : les blancs prennent la fuite ; en avant ! Ils courent après les Français ; ceux-ci font volte face, s'arrêtent, pointent leurs pièces et leur demandent avec audace ce qu'ils veulent. Il ne fut pas tiré un seul coup de fusil.

Les soldats demeurèrent un moment en présence, paraissant se redouter de part et d'autre. Enfin les Français continuèrent leur marche sans être inquiétés. Dessalines avait envoyé l'ordre de les laisser rentrer en ville ; car c'eût été livrer un combat inutile.

Le fort allait devenir la proie des flammes; nos soldats parvinrent à maîtriser le feu.

La grande route du Cap se trouva ouverte; les Indigènes se répandirent dans la savanne Champin; et d'intrépides chasseurs de la 9e. allèrent donner l'alarme jusqu'à la barrière Bouteille, laissant derrière eux le fort Champin encore occupé par les Français. La 4e. et la 10e. établirent sur le champ des gabions vis-à-vis de ce fort. Les soldats de ces corps apportèrent d'énormes fagots de bois desséchés auxquels ils mirent le feu. Ils les lancèrent contre Champin. Le général en chef Dessalines se proposait de donner assaut à cette fortification, à la pointe du jour, s'il ne réussissait pas à l'incendier. Les troupes qui occupaient Pierre Michel, profitant de l'obscurité de la nuit rentrèrent au Cap. En même temps la garnison de Bréda fit une sortie. Mais assaillie par les Indigènes, elle fut contrainte de rentrer dans la fortification.

Dessalines avait gagné la bataille. Dans cette mémorable journée la 4e., la 10e., la 6e., la 7e., la 14e., la 3e. et la 9e., s'étaient couvertes de gloire; les autres corps n'avaient donné que faiblement. Les Indigènes comptèrent plus de douze cents hommes tués et deux mille blessés. Cette victoire qui fut si chèrement achetée, produira un grand résultat: les Français refoulés de toutes parts dans la place, seront contraints ou de capituler, ou de périr jusqu'au dernier, en défendant la cité.

Rochambeau voyant que les Indigènes avaient vaincu tous les obstacles qui eussent pu les empêcher d'atteindre les portes de la ville, craignit que le Cap, succombant le lendemain, ne fût livré au carnage le plus horrible. A minuit, un officier français se présenta aux avant-postes de l'armée indigène. Il fut conduit près de Dessalines. Il dit à celui-ci qu'il était venu lui demander un armistice de la part de Rochambeau.

Dessalines répondit que si un officier, muni des pouvoirs de Rochambeau, relatifs seulement à la capitulation du Cap, était envoyé près de lui, alors il consentirait à suspendre les hostilités.

Rochambeau, dès qu'il reçut cette réponse, se détermina à traiter préalablement avec les Anglais qui bloquaient le port. Car les forces navales des Français étaient si faibles qu'il eut été impossible de songer à forcer la ligne anglaise. Ces forces étaient sous les ordres du capitaine de vaisseau Barré, officier obscur, qui avait remplacé l'amiral Latouche-Tréville. Quant aux amiraux Villaret Joyeuse, Delmothe, Ganthaume, Linois, Magon, le gouvernement français les avait rappelés depuis long-temps. Le 27 brumaire, (19 novembre), dans la nuit, Rochambeau écrit au commodore Loring, que, désirant prévenir l'effusion du sang et sauver les débris de l'armée de Saint-Domingue, il envoie près de lui le général de brigade Boyé et le capitaine de vaisseau Barré chargés de traiter avec les Anglais. Au point du jour, le général Boyé écrit à Dessalines que Rochambeau le priaît de suspendre les hostilités jusqu'à la conclusion définitive d'un traité qui devait être fait avec les Anglais. Dessalines qui ne voulait pas perdre les fruits de sa victoire, craignit que cette démarche de Rochambeau ne fût qu'un piège : les Français qui voulaient embarquer les munitions de la place ne cherchaient qu'à gagner du temps.

Il répondit à l'officier : allez dire au général Rochambeau que ses négociations avec les Anglais ne me regardent pas, que ceux-ci font la guerre pour leur compte et les Indigènes pour le leur. Néanmoins je lui accorde une suspension d'armes pour la journée ; mais, si ce délai expiré, rien n'est arrêté entre lui et moi, je reprendrai mes opérations contre la ville avec la plus grande vigueur.

Pendant cet intervalle, le sieur John Bligh, écuyer, capitaine du vaisseau le Theseus, muni des pouvoirs de John Loring, d'une part, et Jacques Boyé, général de brigade, chef de l'état-major de l'armée française, et Henri Barré, capitaine de vaisseau, suffisamment autorisés par le général en chef Rochambeau, capitaine-général de la colonie, d'autre part, avaient arrêté que les bâtimens français de l'Etat et du Commerce, mouillés dans la rade du Cap, seraient rendus aux Anglais, que les soldats de la garnison seraient prisonniers de guerre ainsi que les équipages,

et qu'ils seraient envoyés en Europe pour qu'on y procédât à leur échange ; que les officiers généraux et particuliers de terre et de mer conserveraient leurs armes ; etc. etc. Rochambeau entra dans une violente fureur , après avoir lu ce traité ; il refusa de le ratifier. Il écrivit en conséquence au commodore Loring qu'il le priait de considérer comme nulle et non avenue la lettre qu'il lui avait adressée relativement à l'arrangement. Il déclara à ses soldats qu'il aimait mieux périr englouti dans la mer que de se soumettre à l'orgueil Anglais. Dessalines avait transporté son quartier-général au village du haut du Cap. A cinq heures de l'après-midi , il vit arriver au camp , l'adjutant-général Duveyrier , chargé des pouvoirs de Rochambeau pour traiter de la reddition de la place. Ils dressèrent et signèrent l'acte qui suit :

Aujourd'hui 27 brumaire , (19 Novembre) l'adjutant commandant Duveyrier , chargé des pouvoirs du général en chef Rochambeau , commandant l'armée française , pour traiter de la reddition de la ville du Cap ; et moi Jean-Jacques Dessalines , sommes convenus des articles suivants :

Art. 1er. La ville du Cap et les forts qui en dépendent seront remis dans dix jours à dater du 28 présent , au général en chef Dessalines.

Art. 2. Les munitions de guerre qui seront dans les arsenaux , les armes et l'artillerie qui sont dans la place et dans les forts , seront laissées dans l'état où ils sont présentement.

Art. 3. Tous les vaisseaux de guerre et autres qui seront jugés nécessaires par le général Rochambeau , tant pour le transport des troupes et des habitants , que pour l'évacuation , seront libres de sortir au jour nommé.

Art. 4. Les officiers militaires et civils , les troupes composant la garnison du Cap , sortiront avec les honneurs de la guerre , emportant leurs armes et les effets appartenant à leurs demi-brigades.

Art. 5. Les malades et blessés hors d'état d'être transportés seront traités dans les hôpitaux jusqu'à leur guérison. Ils sont spécialement recommandés à l'humanité du général Dessalines qui les embarquera pour France sur des bâtimens neutres.

Art. 6. Le général Dessalines, en donnant l'assurance de sa protection aux habitans qui resteront dans la place, réclame de la justice du général Rochambeau, la mise en liberté des hommes du pays quelle que soit leur couleur, lesquels ne pourront sous quelque prétexte que ce soit, être contraints à s'embarquer avec l'armée française.

Art. 7. Les troupes des deux armées resteront dans leurs positions respectives jusqu'au dixième jour fixé pour l'évacuation du Cap.

Art. 8. Le général Rochambeau enverra pour sûreté des présentes conventions l'adjudant-commandant Urbain Deveaux, en échange duquel le général en chef Dessalines remettra un officier de même grade.

Fait double et de bonne foi au quartier général du Haut du Cap lesdits jour, mois et an précités.

(Signé) DESSALINES , DUVEYRIER.

L'adjudant-général Duveyrier retourna près de Rochambeau qui ratifia le traité. Dans la nuit qui suivit, Dessalines n'en ordonna pas moins au général Clervaux, de continuer, sans relâche, les travaux commencés contre le fort Champin. Prenons, disait il, toutes nos précautions contre ces blancs, ils nous ont trop souvent trompés. Les Français qui occupaient le fort murmurèrent contre cette infraction du traité. Ils envoyèrent à ce sujet des plaintes à Dessalines. Celui-ci leur fit répondre qu'il était naturel qu'on se mit en état de défense.

Le 28 brumaire (20 Novembre) au point du jour, l'adju-

dant commandant Deveaux vint en otage au quartier général du Haut du Cap. Il remit à Dessalines la ratification du traité par Rochambeau.

Dessalines de son côté envoya aux Français, pour sûreté de l'exécution du traité, l'adjutant-général Bazelais. Pendant cet intervalle, le général Christophe poussait avec vigueur ses avant-postes dans la gorge de la Providence.

Le général Boyé instruisit Dessalines de cette infraction au traité déjà signé. Ce ne fut pas sans peine que le général en chef parvint à arrêter la marche de Christophe. Il fut forcé de lui dépêcher coup sur coup deux officiers porteurs d'ordres très-sévères. Enfin les positions que devaient occuper les deux armées jusqu'au jour de l'embarquement des Français furent désignées.

L'adjutant-général Bazelais, d'après les instructions qu'il avait reçues, demanda à Rochambeau, si en vertu du traité qui venait d'être conclu, le général Ferrand ne serait pas tenu d'évacuer la ville de Sto. Domingo. Rochambeau ordonna à Boyé de répondre à ce sujet au général Dessalines.

Le général Boyé dans une lettre en date du 28 brumaire s'exprima sur la partie espagnole ainsi qu'il suit :

« Ce territoire ne peut plus être considéré comme espagnol, « puisqu'il a été cédé à la France par le traité de Bale, et « qu'aucun autre traité postérieur n'a abrogé cette concession « faite par le roi d'Espagne.

« D'après ce principe qui ne saurait être contesté, les Français « qui occupent cette partie ne peuvent être considérés ni comme « espagnols, ni comme auxiliaires d'une puissance étrangère, « puisque là tout est français, territoire, troupes et habitants.

« Les troupes tenant directement à l'armée française qui se « trouvent dans la partie ci-devant espagnole, ne peuvent pas être

« comprises dans la capitulation signée hier puisqu'elle n'a ab-
« solument rapport qu'à l'évacuation du Cap. »

Cette réponse basée sur la raison ne fut pas repoussée par Dessalines qui en 1805 n'en pénétrera pas moins dans la partie espagnole. Mais l'opiniâtreté avec laquelle les troupes françaises et les miliciens espagnols-indigènes défendront la ville de Sto-Domingo , sous les ordres du brave général Ferrand , fera échouer cette entreprise.

On a vu que dans le traité , il n'avait pas été question des soldats de la garnison du fort Bréda.

Rochambeau avait cru qu'ils avaient été passés au fil de l'épée. Ils étaient à la discrétion de Dessalines. Mais celui-ci qui admira toujours le courage , ne voulut pas agir envers eux en vainqueur impitoyable. Il envoya dans le fort un parlementaire qui annonça au commandant Pejot qu'un traité avait été fait la veille entre les Français et les Indigènes. Pejot répondit à Dessalines qu'il était prêt à se soumettre aux conditions qu'on voudrait lui imposer ; mais il demanda qu'on permit aux officiers de la garnison de sortir du fort avec leurs armes. Il termina ainsi sa lettre :

« Vous ne devez pas oublier que nous sommes les soldats de
« la République , que nous n'avons pris les armes que contre les
« tyrans de l'Europe ; et que nous nous sommes levés pour la cau-
« se sacrée de la Liberté , de la Justice et de l'humanité. »

Mais Bonaparte qui avait déjà , à un si haut degré , excité l'admiration des Français , avait rétabli l'esclavage. Dessalines , cependant , lui accorda ce qu'il avait demandé. La 11e. légère sortit du fort , drapeau déployé. Elle fut aussitôt cernée de toutes parts. Elle mit bas les armes. Le général en chef se présenta devant Pejot , et lui remit son épée en lui disant : vous êtes un brave , je ne puis vous enlever cette arme dont vous vous êtes si glorieusement servi. Il permit aux officiers de rentrer au Cap avec leurs sabres et aux soldats avec leurs havre-sacs. Craignant qu'ils ne fussent attaqués ou insultés en chemin par des

soldats Indigènes , il ordonna à une compagnie de la 4e. , sous les ordres du capitaine Beuze , de les accompagner jusqu'à la barrière Bouteille. Ils entrèrent au Cap sains et saufs.

Le 30 brumaire, 22 Novembre, dans l'après-midi, pendant que les Indigènes nageaient dans l'ivresse des fêtes de la victoire, on vit arriver au quartier-général, trois belles cauales richement caparaçonnées, conduites en laisse par des écuyers français. Le général Rochambeau qui avait fait demander à Dessalines le nom du commandant de l'avant-garde de l'armée indigène, en envoyait une à Capois. Le chef de bataillon Pejot en envoyait une au capitaine Beuze ; la troisième était pour Dessalines qui lui-même avait fait savoir au général Rochambeau qu'il eût à lui donner le plus beau de ses coursiers.

Peu de jours après, le commodore Loring envoya, au milieu de la nuit, des dépêches à Dessalines. Celui-ci n'ayant pas un seul officier qui sût l'anglais dans son état-major, se trouva très-embarrassé pour prendre connaissance des lettres qu'il avait reçues. Il apprit, peu d'instans après, qu'un soldat de la 4.e, nommé DUPUY, parlait et écrivait cette langue. Il le fit aussitôt appeler. Le jeune homme fut au désespoir ; il crut que le général en chef voulait le faire fusiller. Il fit ses adieux à ses camarades en leur disant qu'il avait toujours été bon soldat et qu'il ne concevait pas quel pouvait être son crime. Dessalines lui présenta lui-même les lettres de Loring, qu'il traduisit. Le commodore anglais pria le général en chef des Indigènes de lui envoyer des pilotes pour qu'il pût entrer dans la rade du Cap, capturer les vaisseaux français et les amariner. Dessalines qui ne voulait pas qu'on pût croire qu'il avait joint ses forces à celles des Anglais, pour chasser les Français, ne répondit pas à Loring.

Les Indigènes en effet avaient toujours combattu leurs ennemis, sans le secours d'aucune puissance étrangère ; et ils ne devaient qu'à leur héroïsme les grands succès qu'ils avaient obtenus. Le commodore écrivit de nouveau. Alors Dessalines lui répondit ;

Liberté,

ou la Mort.

Au quartier-général, le 6 frimaire an 12 (28 Novembre 1803.) Le Général en chef de l'armée Indigène, à M. Loring, commandant les forces navales de S. M. B. devant le Cap.

Monsieur,

Je vous accuse réception de la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir ; vous pouvez vous convaincre que mes dispositions pour vous et contre le général Rochambeau sont invariables. J'entre-rai dans la ville du Cap , demain , à la tête de mon armée.

Je ne puis , Monsieur , quoiqu'à regret , vous envoyer les pilotes que vous me demandez. Je présume que vous n'en aurez pas besoin ; car je forcerai les bâtiments français à sortir de la rade , et vous en agirez avec eux , comme vous le jugerez convenable.

J'ai l'honneur d'être ,

(Signé) DESSALINES.

Le Commodore n'insista pas davantage. Le jeune soldat se saisit de son fusil , et salua Dessalines , en lui présentant les armes. Il allait se retirer , quand le général en chef lui dit : laisse-là ton fusil ; tu es un de mes secrétaires et en outre attaché à mon état-major comme officier. Il deviendra général dans les armées indigènes , et la connaissance qu'il avait de la langue anglaise fera sa fortune sous le roi Christophe.

Les Français s'embarquèrent le lendemain , et l'adjudant-général d'Henin livra à Dessalines la place et les forts. En vertu de l'article 5 du traité, Rochambeau avait laissé dans les hôpitaux les fiévreux et les blessés européens , n'ayant pas assez de bâtimens pour les transporter en Europe. Dessalines avait promis au général Lapoye , commandant de la division du Nord , de leur donner toutes sortes de soins jusqu'à ce qu'il pût les envoyer en France sur des bâtimens neutres

Les Indigènes prirent possession du Cap le 7 frimaire an XII, (29 Novembre 1803.) Dans la soirée la ville fut illuminée; il y régna un ordre parfait, et de toutes parts l'on dansa. Les soldats, les femmes, les enfants parcouraient les rues en chantant des hymnes de Liberté. Des proclamations promirent aide et protection aux blancs planteurs, négocians, ouvriers qui n'avaient pas suivi l'armée française. Ils vinrent se prosterner en foule aux pieds du général en chef qu'ils traitaient de brigand la veille, et ils firent tous des vœux ardens pour le bonheur de ses jours. Ils l'appelaient Jⁿ.-J^{es} le bon. Dessalines les accueillait en effet comme un père de famille. Mais dès qu'ils se retiraient, son front prenait une expression menaçante. Cependant les membres du Conseil des Notables, l'ordonnateur Perroud et plusieurs familles blanches s'embarquèrent n'ajoutant pas foi à ses promesses. Le général Christophe fut aussitôt nommé commandant de l'arrondissement du Cap. Il apprit que les Français avaient embarqué les archives du greffe; il en avisa aussitôt Dessalines qui écrivit à Rochambeau qu'il eût à débarquer tous les titres qui appartenaient à la ville du Cap; ce qui fut fait sur le champ.

Dans l'après-midi du même jour, les Français n'avaient pas encore appareillé.

Christophe intima à Rochambeau l'ordre de lever l'ancre, sous peine d'être canonné à boulets rouges. Les batteries du fort Picolet furent aussitôt pointées contre l'escadre. Rochambeau était sur la frégate la Surveillante.

Il fit écrire à Christophe qu'il était certain que le général Dessalines franc et loyal respecterait l'armistice qui ne devait cesser qu'au coucher du soleil.

Dessalines, en effet, qui eût pu écraser les bâtimens sous le feu du fort Picolet, envoya l'ordre de ne pas les inquiéter. Le lendemain au point du jour, les Français appareillèrent. Dès qu'ils sortirent de la rade, ils furent attaqués par les Anglais qui les firent prisonniers et les conduisirent au Port-Royal de la Jamaïque.

que. Ils furent jetés dans des pontons où ils périrent la plupart misérablement.

Dessalines par la prise du Cap se couronna d'une grande gloire. Les Indigènes exaltés par l'ivresse du triomphe le plaçaient au-dessus des capitaines les plus célèbres. Dans cette bataille il avait déployé du génie et une audace prodigieuse, et après la victoire il se conduisit avec dignité dans ses relations avec le commodore Loring. Mais la gloire qu'il s'était acquise dans cette mémorable journée, eût été pure, s'il ne l'avait pas ternie en méprisant les promesses solennelles qu'il avait faites au général Lapoype de donner toutes sortes de soins aux malades. Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'évacuation que Dessalines prétendit que les Français laissés dans les hôpitaux étaient à charge à l'Etat.

On leur annonça leur départ pour France. Des soldats les conduisirent sur le rivage de la mer; le ciel étincelait d'étoiles; le Cap était plongé dans le sommeil; ils furent embarqués dans de grandes chaloupes qui ne s'arrêtèrent que dans le canal de la Tortue. A leur grand étonnement ils furent tués à coups de baïonnettes; et leurs cadavres disparurent sous les flots. Ils étaient environ au nombre de 800.

Les passions politiques qui animaient alors les Indigènes étaient telles, que ce grand crime n'excita pas une vive indignation: les colons, les capitaines généraux Leclerc et Rochambeau avaient exercé tant de cruautés sur les Indigènes que ceux-ci se faisaient pour ainsi dire une vertu de *rendre aux Français crime pour crime*. Ils étaient devenus aussi féroces que leurs persécuteurs. Peut-on s'étonner des vengeances exercées par celui que l'esclavage a rendu cruel?

Mais, quant au général Rochambeau, il appartenait à un peuple vieilli dans la civilisation. Il n'a pas existé un barbare qui l'ait surpassé en férocité; aucun n'inventa de plus affreux supplices. L'antiquité, le moyen âge et les temps modernes n'ont pas fourni un monstre tel que lui. Monsieur Bignon, dans son

histoire de France, dit : « Cependant l'histoire doit son tribut
« à la sévérité de la justice : elle nommera donc comme cou-
« pables des plus odieuses exécutions, parmi les blancs, et
« par suite des préjugés des blancs, Rochambeau, etc. etc.
« etc. * »

Pendant cet intervalle, les Indigènes de Bombarde et de Jean-Rabel cernaient étroitement le Môle St-Nicolas qu'occupait encore le général Noailles.

Le Commodore Loring qui était venu bloquer le port de cette ville apprit aux Français l'évacuation du Cap. Le 10 frimaire an 12 (2 Décembre 1803) il leur proposa de capituler. Noailles après deux jours de vaines négociations, résolut de tenter la fortune, en perçant de nuit la ligne anglaise. Il monta sur une frégate, et chargea deux corvettes de toutes les familles blanches. Dans la nuit du 3 au 4 Décembre il appareilla et gagna la haute mer. Les deux corvettes furent capturées. A la pointe du jour Noailles découvrit, non loin des côtes de Cuba, un vaisseau anglais qu'il attaqua et dont il s'empara après un combat acharné. Il gagna la Havane, où il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans l'action.

Peu de jours après le colonel Pourcely, à la tête d'un bataillon de la 9^e, vint prendre possession du Môle.

Ainsi se termina à la gloire des Indigènes cette guerre sanglante contre les Français, qui, en vingt deux mois, dévora 59,000 hommes de troupes européennes, tant par le fer que par le climat. La France perdit sa prépondérance dans le Nouveau-Monde. Un immense débouché fut enlevé à son commerce dont les exportations s'élevaient au-delà de soixante millions de francs : Saint-Domingue réunissait tous les élémens de prospérité du com-

* Rochambeau déporta en Septembre 1803 les généraux Clausel et Thouvenot qui n'avaient jamais cessé de condamner ses actes. Nous ne devons pas oublier les généraux Boudet, Dugua, Watrin, Deveau, Claparde, Pamphile de Lacroix, le préfet colonial Bénézech, Fréron, le conventionnel, et le capitaine de frégate Jurien qui se firent toujours remarquer par leur humanité envers les Indigènes.

maritime de la France. La navigation de cette colonie yait plus de 20,000 marins, et plus de 1,600 navires.

général en chef renvoya toutes les troupes dans leurs quar- respectifs. On fixa le 1^{er} Janvier 1804 pour la déclaration nelle de l'Indépendance qui, dès Octobre 1802, avait été e par Capois, Pétion, Clervaux, Christophe et Dessalines, u'ils s'étaient armés contre la Métropole.

tre Ile reprit alors son ancien nom d'Haïti : Hispagnola et mingue avaient gémi sous la servitude ; mais Haïti s'était exterminer à la fin du 15^{eme} siècle et au commencement 16^{eme} plutôt que d'accepter le joug de l'étranger. Le Pays ant conquis sa liberté primitive devait reprendre son ancien om qui rappelait un Peuple moins heureux, mais non moins éroïque dans sa lutte pour la liberté.

T. MADIOU fils.

La première partie de cet ouvrage inédit a été lue par l'au- en présence d'une commission composée du Général Cu- lon, (Président), du Général Pétigny, Conseiller d'Etat, du oyen Linstant Pradine, avocat, des citoyens Celigny Ardouin Hilaire Jean-Pierre, Conseillers d'Etat.

Cette commission chargée par M^r Beaubrun Ardouin, Ministre e l'Instruction publique, d'examiner l'histoire d'Haïti de M^r homas MADIOU fils, a apprécié l'esprit d'impartialité et la fidé- lité qui ont présidé à cet ouvrage en a été satisfaite et a été d'avis, dans son rapport, qu'il fût mis entre les mains des É- lèves des Lycées nationaux et des écoles de la République.

la France, la navigation de cette colonie
de 20000 marins, et plus de 1000 navires.

en chef parvint à faire les troues dans leurs dur-
le 10 mai 1804 pour la déclaration
1803, avait été
Christophe et Dessalines,
la République.

son ancien nom d'état : Hispanole et
mais l'Etat s'était
et au commencement
le Pays
représente son ancien
mais non moins
la liberté.

T. 1. 1804. 1805.

le 10 mai 1804 pour la déclaration
1803, avait été
Christophe et Dessalines,
la République.

la commission chargée par le Ministre
d'organiser l'histoire d'Etat de M.
de l'histoire et la libé-
a été
dans son rapport, qu'il fut mis entre les mains des li-
des Lycées nationaux et des écoles de la République.